

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

356 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Secrétariat

Tél. 06.70.31.24.97

Courriel : bur.aarasd@wanadoo.fr

Facebook : Amis de la République Sahraouie

Sites : www.association-des-amis-de-la.rasd.org

www.ecrirepourlesliberer.com

Paris, le 5 février 2021.

Lettre ouverte au Comité international de la Croix-Rouge

État de guerre entre le Maroc et la République arabe sahraouie démocratique Demande d'intervention du CICR

Le 13 novembre 2020, le Maroc a rompu le cessez-le-feu signé en 1991 entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario, unique Représentant du peuple sahraoui, ce qui a entraîné la reprise de la lutte armée décidée par les dirigeants sahraouis. Le cessez-le-feu est un des éléments du Plan de règlement à l'initiative des Nations Unies, dont l'objectif principal est l'organisation d'un référendum d'auto-détermination, droit inaliénable du peuple sahraoui. La MINURSO, Mission de paix en charge de ce plan de règlement, échoue depuis 1991 à mettre en œuvre ce référendum et de fait entretient un statu quo qui impose exil et occupation étrangère au peuple sahraoui.

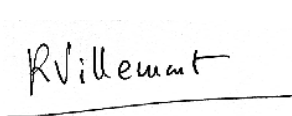
Le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont il dirige et coordonne les activités internationales dans les conflits armés et les autres situations de violence. **C'est précisément dans ce cadre, l'État de guerre entre le Maroc et le Front Polisario, mouvement de libération nationale, c'est-à-dire « l'autorité représentant le peuple du Sahara occidental luttant pour son droit à disposer de lui-même » que son mandat doit s'appliquer.**

En effet, suivant l'article 96.3 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, dont le Front Polisario et le Maroc sont signataires, le conflit qui les oppose relève du droit international humanitaire. **Dans ce contexte de guerre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes qui ne participent pas (ou plus) aux combats, et de leur porter assistance.**

Depuis la reprise de la guerre, le 13 novembre dernier, la population civile sahraouie des territoires occupés par le Maroc est soumise à une constante répression. Des témoignages documentés nous sont parvenus, arrestations arbitraires, surveillance incessante de militantes des droits de l'homme sahraouies et des responsables associatifs osant dire publiquement leur attachement à l'autodétermination, assignation à

résidence de plusieurs familles depuis 3 mois, leurs visiteurs empêchés ou molestés.¹ Plusieurs Organisations internationales comme Amnesty International² et Human Rights Watch³ s'alarment de cette situation qui ne peut que s'aggraver à mesure que la guerre impose sa cruauté et qu'aucun témoin extérieur ne peut être présent. En effet le Maroc n'autorise pas les observateurs ni les journalistes étrangers à se rendre sur place. Seule la presse officielle aux ordres du trône est autorisée à s'exprimer.

Aussi nous demandons instamment au CICR, conformément à son mandat, de se rendre au Sahara occidental occupé pour rencontrer les victimes civiles (individuelles et associations) de cette répression et de tout mettre en oeuvre pour la protection de la population civile sahraouie.

A handwritten signature in black ink that reads "R. Villemont". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal line.

Régine VILLEMONT,
Présidente de l'association des Amis de la RASD

¹ Voir Urgent Public Appeal : https://vest-sahara.s3.amazonaws.com/skvs/feature-images/File/282/60100f54a7ed2_26.01.2021_Appeal.pdf

² <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2020/11/human-rights-monitoring-needed-more-than-ever-in-western-sahara/>

³ - <https://www.hrw.org/news/2020/12/18/western-sahara-morocco-cracks-down-activists>